

Règlement du concours Photographique

« Une photo pour promouvoir Un métier »

Article 1 : Organisation du concours

Sarthe Développement, en collaboration avec le comité de pilotage des Rencontres des Métiers et Compétences de Château du Loir, dont le siège est situé au :

31 rue Edgar Brandt

72000 Le Mans

Représenté par Jean-Jacques Foignet, Directeur Général, organise un concours photo intitulé «Une Photo pour promouvoir un Métier », à l'occasion des Rencontres des métiers et des compétences de Château du Loir du 11 décembre 2014.

Article 2 : Thème du concours

Le concours consiste en la réalisation d'une photographie (prise en Pays de la Vallée du Loir ou sur la Communauté de Communes de Saint Patern Racan) pour mettre en avant un métier.

Article 3 : Modalités de participation.

Chaque participant enverra sa photographie sous forme numérique accompagnée d'une brève présentation personnelle ainsi que d'une description de la photo proposée en format txt (nom du métier + nom de l'entreprise, pourquoi avoir choisi ce métier...). Il fournira également le formulaire d'inscription dûment rempli, accompagné pour les mineurs de l'autorisation parentale, de l'attestation sur l'honneur d'auteur de la photo ainsi que des autorisations des personnes et entreprises photographiées. Ses documents sont téléchargeables sur le site www.rencontres-metiers-competences.fr

Adresse d'envoi : **concoursphoto@sarthe-developpement.com**

La photographie sera au format jpeg. Le poids total de la photo ne doit pas dépasser 5Mo. La photographie peut être en couleur ou en noir et blanc. Chaque participant doit pouvoir fournir ultérieurement les fichiers en haute résolution de sa photographie afin de permettre un tirage au minimum de taille A3.

La photographie sera nommée de la façon suivante :

Nom_Prenom_Titre.jpeg

Le concours est ouvert à compter du **lundi 20 octobre 2014**.

La date limite de réception des propositions des participants est fixée au **lundi 8 décembre 2014 à minuit**.

Article 4 : Conditions de participation.

La participation au concours est GRATUITE. Le concours est ouvert à toute personne physique, photographe amateur ou professionnel âgée de 14 ans minimum. Pour participer au concours, les mineurs devront fournir une autorisation parentale. (Téléchargeable sur le site www.rencontres-metiers-competences.fr)

Sont exclues de toute participation, les personnes ayant un lien de parenté direct avec les organisateurs du présent concours.

Chaque participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la photo présentée. (Téléchargeable sur le site www.rencontres-metiers-competences.fr). Il doit s'assurer du respect du droit d'auteur et du droit à l'image des personnes, objets ou constructions photographiés. Il garantit avoir obtenu l'autorisation écrite des personnes représentées sur la photographie et/ou des artistes auteurs d'une œuvre reproduite sur la photographie, lui permettant de s'engager dans les termes du présent règlement. (Téléchargeable sur le site www.rencontres-metiers-competences.fr).

Le candidat garanti avoir obtenu l'autorisation écrite de l'entreprise où le métier a été photographié. (Téléchargeable sur le site www.rencontres-metiers-competences.fr).

Ces autorisations seront demandées avant toute exposition. Le simple fait de ne pouvoir les fournir en retour de courrier entraînerait la disqualification du participant.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

Les photographies présentées ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

A l'issue des rencontres des métiers et des compétences, toutes les photographies reçues sous forme numérique seront conservées sur le site internet.

Le participant s'engage à céder à titre gratuit à Sarthe Développement, le droit de représenter, de reproduire et d'adapter la photographie aux fins d'illustration de l'agence. Et ce dans le monde entier et pour une durée de protection légale de 30 ans. Le nom du photographe sera systématiquement mentionné.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 5 : Jury – sélection - prix.

A l'issue du concours, un jury composé des membres du comité de pilotage des Rencontres des métiers et de compétences, se rassemblera afin de désigner 3 lauréats. Les photographies seront présentées aux membres du jury sous couvert d'anonymat pour éviter toute fraude.

Les principaux critères de choix pour sélectionner les photographies lauréates seront les suivants :

- la cohérence de la photographie présentée
- la qualité artistique
- le message délivré par la photo

1er Prix du concours : Prix de la meilleure photo

Un baptême de l'air en montgolfière (d'une valeur de 150 Euros)

Le lauréat du concours sera exposé :

- Aux Rencontres des métiers et des compétences
- Sur le site Internet dédié aux Rencontres.

2ème prix : Prix de la meilleure photo catégorie jeune (De 14 à 26 ans)

Un baptême de l'air en hélicoptère de 15 minutes (d'une valeur de 70 Euros)

Le lauréat sera exposé :

- Aux Rencontres des métiers et des compétences
- Sur le site Internet dédié aux Rencontres.

3ème prix : Prix de la meilleure photo + de 26 ans

Un baptême de l'air en hélicoptère de 15 minutes (d'une valeur de 70 Euros)

Le lauréat sera exposé :

- Aux Rencontres des métiers et des compétences
- Sur le site Internet dédié aux Rencontres.

Les tirages (et encadrements) seront réalisés aux frais des organisateurs à partir des fichiers remis par les candidats.

Les décisions du jury seront sans appel. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photographie qui ne respecterait pas le thème proposé ou le règlement du concours.

Les lauréats seront contactés par téléphone ou par mail et devront fournir les autorisations mentionnées à l'article 3 ainsi que les fichiers en haute résolution.

6 – 1 – Conditions d'annulation

L'organisateur se réserve la possibilité de suspendre, reporter, proroger ou annuler le concours sans préavis en cas de force majeure ou de tout autre événement rendant impossible son organisation, sans avoir à en justifier et ce, après information des participants par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si l'organisateur décide l'annulation du concours dans les conditions ci-dessus, il s'engage à ne pas conserver les données personnelles communiquées par les participants. Il s'engage également à ne pas utiliser, de quelque manière que ce soit, les œuvres photographiques qui lui auront été communiquées.

6 – 2 – Données personnelles

Pour participer au concours, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. Sauf dans le cas d'annulation prévu au paragraphe précédent, ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant pour un motif légitime et en justifiant de leur identité. Ils peuvent exercer ce droit en contactant l'organisateur par courrier à l'adresse :

Sarthe Développement

31 rue Edgar Brandt 72000 Le Mans

Article 7 : Application du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Aucune contestation s'y rapportant ne peut être admise. Toute action contraire au règlement entraîne la disqualification du candidat.

En participant au concours, le candidat s'engage à avoir pris connaissance du règlement et à le respecter dans son intégralité et sans restriction.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des prix effectivement et valablement gagnés. L'organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Article 9 : Dépôt et copie du règlement

Le présent règlement peut être consulté et téléchargé sur le site :

www.rencontres-metiers-competences.fr et [sur www.huissier-lemans.com](http://www.huissier-lemans.com)

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement jusqu'à la date de la publication des résultats du concours à toute personne qui en fera la demande auprès de Sarthe Développement 31 rue Edgar Brandt 72000 Le Mans.

Règlement exclusivement régi par la loi française.

Ce règlement a été déposé auprès de Maître Xavier Bovin, SCP BOIVIN THOURAULT, Huissiers de Justice Associés

27 rue des Marais – BP 27051 - 72007 LE MANS CEDEX 1